

## BULLETIN.

*St.-Patrice.—Législature.—Nouveau-Brunswick.—Etats-Unis.*

Les religieux enfans de St. Patrice ont célébré hier la fête de leur saint patron, avec une pompe et un enthousiasme plus qu'ordinaires. L'église paroissiale était à peine assez grande pour contenir la foule qui s'y pressait afin d'y assister à l'office divin, qui fut célébré avec toute la solennité possible. La messe a commencé sur les neuf heures et demie et n'a fini qu'à midi moins un quart. Le chant fut exécuté, en musique, par un chœur de virtuoses, accompagné d'un orchestre auquel se mêlaient les accords de l'orgue. La bande militaire assista aussi au saint sacrifice et y joua plusieurs morceaux de musique. Un magnifique pain bénit, à trois colonnes, relevait encore l'éclat de cette cérémonie. Après l'office, l'assemblée se mit en procession à la suite du drapeau national, au son de la musique, et parcourut plusieurs rues de la cité. On y voyait aussi un grand nombre de riches bannières flotter dans les rangs de cette imposante société. Le tout néanmoins s'est passé dans le plus grand ordre. Honneur donc à la nation Irlandaise qui sait si bien allier la pompe de ses fêtes nationales, à sa religion et à la foi de ses ancêtres !

—Le comité d'enquête, sur l'élection contestée de M. Small, a fait, vendredi soir, un rapport défavorable à ce monsieur et en faveur de M. Munroe le candidat opposant. En conséquence, la Chambre résolut de biffer le nom de M. Small de la liste des membres, et d'y insérer celui de M. Munroe. Le comité fonda sa décision sur ce que M. Small n'était pas d'abord qualifié, lors de l'élection.

Il s'est élevé, en Chambre, mardi dernier, une question qui nous paraît de nature à froisser bien des susceptibilités, et à porter un terrible coup à la tranquille possession de toute propriété, possédée en vertu d'une charte royale. Aussi voyons-nous les organes des différentes sectes religieuses, s'emparer de cette question avec empressement et chaleur, comme une bonne fortune, tandis que l'Eglise anglicane ne regarde la mesure que comme une injustice, une spoliation, et un attentat commis contre ses droits les plus formels et les plus sacrés.

Voici ce dont il s'agit : L'Eglise anglicane possède, depuis mars 1828, à Toronto, un établissement appelé collège royal (*King's College*), largement doté par la couronne d'Angleterre, à même les terres du Canada. Depuis quelques années, les différentes sectes revendiquent leur part de participation dans les revenus de ces terres. Elles prétendent que la couronne en a fait l'octroi pour l'avantage et l'éducation de tous ses sujets, et que par conséquent toutes les dénominations religieuses doivent y participer indistinctement. Comme l'Eglise anglicane prétend aussi que cette dotation n'a été faite qu'en sa faveur, et que ce n'est que pour cette raison qu'elle en a toujours joui seule jusqu'à présent, elle repousse de toute ses forces les prétentions que les autres sectes poursuivent avec non moins d'ardeur.

Le ministère doit introduire un bill pour essayer de régler cette épineuse difficulté. Le projet du ministère est favorable aux dissidens, et tend à les faire tous participer au gâteau, sur un pied d'égalité avec les anglicans. L'expédient qu'il a choisi pour arriver à ce but, c'est de reconstituer *King's College* en une Université pour le Haut-Canada. Cette question a déjà été chaudement débattue, comme nous l'avons dit, en Chambre, mardi dernier ; mais cette fois ce sont les constitutionnels seuls qui ont fait tous les frais de la séance. La mesure sera ramenée bientôt devant la Chambre, et elle pourra bien être le coup de mort du ministère. Du moins, Phou. M. Draper a dit, que tous les ministres, excepté un, étaient d'accord sur la mesure et que si elle était repoussée par la Chambre, le ministère se trouverait dans la nécessité de résigner. Pourtant la discussion, qui a eu lieu mardi dernier, a été loin de faire croire à la possibilité d'un concours unanime dans le parti ministériel, et si nous en jugeons par les journaux constitutionnels, les anglicans n'ont pas renoncé à leur opposition. Comme l'on voit, le pas est glissant.

Pour nous, que cette question n'intéresse qu'en autant qu'elle regarde la justice et la sécurité de la possession, il nous semble que pour pouvoir légiférer sur cette matière, il faudrait commencer par démontrer et constater d'une manière incontestable et à n'en pouvoir douter, que les possesseurs actuels ne sont que d'injustes détenteurs qui ne possèdent qu'en vertu de titres faux, illégitimes ou frauduleux, ou contre l'intention du donateur. Mais il nous semble que cette injuste détention est loin d'être prouvée. Il est bien vrai que deux

dépêches, l'une de 1831 et l'autre de 1835, adressées à sir John Colborne, par le ministre des colonies, exprimaient le regret que Sa Majesté éprouvait de voir la constitution actuelle du *King's College*, causer peu de satisfaction à la province, et recommandaient au conseil de direction d'abandonner des droits exclusifs, et d'adopter un mode plus en harmonie avec les besoins de toute la population ; mais cette recommandation ne nous paraît pas révoquer la charte de *King's College* et le dépouiller de ses droits. Néanmoins, en conséquence de ces dépêches la législature du Haut-Canada, en 1837, passa une loi pour reconstituer *King's College*, mais celui-ci s'appuya des prérogatives de la couronne et refusa de reconnaître la compétence de la législature en cette matière. Il est à croire que la loi de 1837 ne reçut point la sanction royale, puisque nonobstant cette loi, *King's College* se maintint dans sa possession, qu'en 1843, l'ex-ministère avait dressé un projet de bill pour trancher la difficulté et que c'est à peu près le même projet qui est ressuscité aujourd'hui par le ministère actuel.

On lit dans la *Minerve* :

Mercredi 12, les bills suivans sont lus une troisième fois et passés : Un bill pour pourvoir pour la collection des taxes dans Kingston ; Un bill pour empêcher la profanation du dimanche dans le Haut-Canada ; Un bill pour empêcher la destruction du gibier dans le Haut-Canada. Sur motion de M. Prince les amendemens faits par le conseil au bill pour incorporer les évêques catholiques de Toronto et de Kingston sont adoptés.

Judi 13, les bills suivans sont lus une troisième fois et passés : Le bill pour incorporer la ville de Bytown ; le bill relativement à l'émanicipation de *capias* dans le Haut-Canada. Un message est reçu du conseil informant la chambre qu'il a passé les bills suivans : Le bill pour encourager l'agriculture dans le Bas-Canada ; Le bill pour venir à l'aide de la congrégation Unitarienne de Montréal ; Le bill pour indemniser ceux qui ont souffert des pertes dans le Haut-Canada durant l'insurrection et pour appliquer les revenus provenant des licences d'auberges à des emplois locaux.

La *Minerve* dit que l'administration a annoncé, d'une manière presque officielle, que le parlement serait fermé à la fin du mois.

—Le Nouveau-Brunswick vient aussi d'entrer, à son tour, dans une crise ministérielle. Nous avons déjà dit que la Chambre de cette province avait passé un vote de non-confiance contre le ministère, par une division de 22 contre 9, parce que sir William Colebrooke, le gouverneur, avait fait choix d'un M. Read, son gendre, pour secrétaire provincial. Alors une partie du ministère résigna en conséquence. Mais sir William Colebrooke, bien loin de révoquer la nomination de son gendre et de retenir les deux ministres résignans, les remplaça aussitôt par deux autres, qu'il prit dans la minorité des neuf, qui avaient voté en sa faveur. La Chambre vota alors, à une majorité de 24 contre 6, une adresse à la reine, pour lui exposer les causes et les progrès de cette crise politique et lui demander justice. Nous ne savons jusqu'à quel point le gouvernement responsable est reconnu dans le Nouveau Brunswick, mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'adresse à la reine s'appuie et s'autorise des réponses de lord Metcalfe aux différentes adresses qui lui ont été présentées, pour faire voir la légitimité et la justice des réclamations de la Chambre du Nouveau-Brunswick.

—L'horizon politique paraît s'obscurcir de plus en plus entre les Etats-Unis et le Mexique. Si nous en croyons les dernières nouvelles, le consul mexicain à Washington, le général Almonte, aurait demandé ses passeports au cabinet américain. On prétend que cette demande était accompagnée d'une protestation formelle contre l'annexion du Texas. Cette démarche du ministre mexicain était presque regardée comme une déclaration de guerre. Du moins, la coïncidence du départ du général Almonte de Washington, avec les dépêches qu'il venait de recevoir de son gouvernement, donne lieu à entendre que ce ministre ne fait que suivre les instructions qu'il a reçues. Le cabinet de Washington n'avait pas encore donné sa réponse. Il est bien probable qu'il ne reculera pas devant cette difficulté. Reste à savoir maintenant si l'Angleterre et la France laisseront l'Union Américaine s'agrandir tous les jours sans tenter de s'y opposer. Cette république compte maintenant 28 Etats, sans le Texas. Car la Floride et l'Iowa viennent d'être admises dans la grande fédération, et si elle réalise ses projets d'annexion du Texas et d'occupation de l'Orégon, ces deux acquisitions seules augmenteront les possessions américaines de près de moitié ; de sorte que l'Union pourra se composer d'au moins soixante Etats, quand tout cet immense pays sera habité. Il est vrai qu'il peut s'opérer de grands changemens avant que ce projet soit accompli, et nous serions bien trompés s'il n'intervenait aucune scission avant qu'il pût se réaliser.